

# Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du CEE, novembre 2011, numéro

86 *cee*  
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

## LE « TRAVAILLEUR INDIVIDUEL », UNE FIGURE DOMINANTE PARMI LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Bernard Gomel\*,  
CEE

\* L'étude a été menée avec Lionel Désiage,  
jeune collègue décédé le 31 mai 2011.

Encouragé par les pouvoirs publics avec divers objectifs, l'entrepreneuriat vise en particulier, à terme, le développement de l'emploi salarié. Les informations recueillies par l'Insee auprès d'entreprises interrogées jusqu'à cinq ans après leur création permettent de distinguer quatre profils types qui rendent compte de la diversité des dynamiques entrepreneuriales, notamment en matière d'embauches.

Entre la figure du créateur qui cherche avant tout à assurer son propre emploi et celle de l'entrepreneur qui tend à développer son activité en embauchant, l'éventail des configurations est vaste. La figure du travailleur-entrepreneur individuel, récemment renforcée par la mise en place du statut d'auto-entrepreneur, s'impose numériquement face à celle de l'entrepreneur-employeur. De ce fait, il apparaît qu'une bonne partie des jeunes entreprises a une très faible propension à créer des emplois salariés.

Depuis la crise économique de la fin des années 1970, la création d'entreprise est encouragée afin de proposer à la population active une alternative au chômage, à la précarité, à l'emploi salarié ou encore à l'inactivité (Aucouturier, 1994 ; Mouriaux, 1994). La mise en place récente du régime de l'auto-entrepreneur est encore venue confirmer ce soutien de la puissance publique au développement de l'entrepreneuriat, en renforçant les dynamiques individuelles de création. À terme, ces incitations entendent aussi déboucher sur le développement d'emplois salariés. Elles se sont accompagnées de diverses dispositions qui visent à « lever les freins à l'embauche » pour

les petites entreprises. Mais les politiques publiques peuvent-elles être uniquement conçues en considérant « la » firme, à l'instar d'une partie de la littérature économique ? Peuvent-elles ignorer la diversité des dynamiques de ces « nouveaux » entrepreneurs pour lesquels les propensions à développer l'emploi salarié sont très variables ?

S'appuyant sur une source statistique constituée par l'Insee (Sine [encadré 1]), une classification fait apparaître quatre grands types de « nouvelles » entreprises dont les dynamiques sont examinées du point de vue de l'emploi. Dans bien des cas,

## LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES NOUVELLES ENTREPRISES (SINE)

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine), constitué par l'Insee, est alimenté par des enquêtes régulières auprès des nouveaux entrepreneurs interrogés quelques mois après la création, puis trois et cinq ans plus tard. Il renseigne sur les caractéristiques personnelles et professionnelles du créateur, ses raisons d'entreprendre, les aides mobilisées, les caractéristiques de l'entreprise qu'il vient de créer et son développement au cours des cinq premières années d'existence.

Depuis 2007, une « nouvelle entreprise » correspond conventionnellement, au niveau européen, à la « mise en œuvre de nouveaux moyens de production ». Aux créations *ex-nihilo* s'ajoutent les réactivations d'entreprises en cessation d'activité depuis plus d'un an et les reprises dès lors qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise.

Les résultats des trois interrogations du panel 2002 (enquêtes de septembre 2002, 2005 et 2007) sont présentés en pourcentages et pondérés suivant les recommandations de l'Insee pour que l'échantillon soit représentatif de l'ensemble des créations d'entreprise du premier semestre 2002.

Le développement de l'entreprise individuelle ne passe pas prioritairement par l'embauche de salariés ; ce qui tend à relativiser les enjeux associés à la « suppression des freins à l'emploi ».

### ● Les choix initiaux marquent l'existence de l'entreprise

Parmi les raisons qui les ont incités à créer ou reprendre une entreprise, les intéressés invoquent en premier lieu le fait « d'être indépendant » (69 %). Le lien avec une innovation (produit ou marché) est statistiquement plus limité, puisque le fait « d'exploiter une idée nouvelle » est cité par moins d'un créateur sur quatre (cf. tableau 1).

Ces constats vont à l'encontre de la figure traditionnellement attendue de l'entrepreneur qui crée une entité pour mettre une idée nouvelle en œuvre et ne tend qu'à développer sa structure. De fait, interrogés en 2005 et en 2007 sur les objectifs principaux poursuivis au moment de la création, 51 % des entrepreneurs déclarent qu'ils visaient à « assurer leur propre emploi » et 43 % qu'ils souhaitaient « développer leur entreprise » (cf. tableau 2).

La façon dont les entrepreneurs s'auto-désignent après trois ans puis après cinq ans d'existence (respectivement 65 % et 53 % des structures survivantes) va dans le même sens. Elle montre en outre que la raison initiale d'entreprendre, « assurer son emploi d'entrepreneur individuel » ou bien « développer sa société commerciale », a des effets durables sur les premières années de l'entreprise. Ainsi, en 2005 comme en 2007, les deux tiers de ceux qui avaient pour objectif de développer leur entreprise se déclarent « chefs d'entreprise », contre seulement un tiers parmi ceux qui cherchaient principalement à assurer leur emploi (cf. tableau 2). Ce résultat est conforté par

le fait que, parmi ceux qui visaient leur propre emploi en 2002, 70 % se présentent sous la figure du travailleur-entrepreneur individuel : cinq ans après la création, ils n'ont toujours pas embauché (cf. tableau 3).

Le choix initial de la forme juridique est très lié au projet économique de l'entrepreneur et constitue un indicateur de la façon dont il définit son rôle. Dans l'ensemble des créateurs de 2002, une minorité (43 %) utilise le statut juridique de la société commerciale, la SARL le plus souvent. Mais c'est le cas de 63 % de ceux dont l'objectif est de « développer fortement [leur] entreprise en termes d'emploi et d'investissement ». De l'autre côté, une majorité des créateurs (57 %) exerce sous des statuts juridiques d'entreprise individuelle (unifiés par la loi n°2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008) ; s'y côtoient artisans, commerçants, artisans-commerçants et professions libérales. Cette part atteint 75 % chez les créateurs qui veulent « essentiellement assurer [leur] propre emploi ».

### ● De la jeune profession libérale à la SARL du tertiaire : quatre types de configuration

Les enquêtes Sine renseignent sur les caractéristiques personnelles des créateurs et sur leurs qualifications professionnelles. Les ressources nécessaires diffèrent forcément selon le type d'entreprise créée : le lancement d'une activité de service aux personnes dans le cadre d'une profession libérale ne réclame pas les mêmes compétences que la création d'une société de services aux entreprises, commercialisant une prestation nouvelle. Fondée sur les informations recueillies pendant les cinq premières années de vie de la structure, une classification automatique des profils personnels et professionnels des créateurs rapportés au profil économique de leur entreprise fait apparaître quatre types très différents.

Tableau 1. Les raisons d'entreprendre

Les raisons qui les ont poussés à créer ou à reprendre une entreprise*	Fréquence des réponses (en % des répondants)
Vous vouliez être indépendant	69
Vous aviez le goût d'entreprendre	56
Vous aviez une opportunité de création ou de reprise	38
Sans emploi, vous avez choisi de créer votre entreprise	22
Vous aviez une idée nouvelle de produit ou de marché	22
Vous aviez dans votre entourage des exemples réussis d'entrepreneurs	16
Sans emploi, vous y étiez contraint	6
Autre raison	19
Nombre moyen de réponses par répondant	2,48

\* Chaque répondant pouvait donner trois réponses au plus.

Champ : entreprises créées au 1er semestre 2002 et actives en septembre 2002.  
Source : Sine, panel 2002.

**Tableau 2. Objectif principal de création et auto-désignation en 2007**

%	Travailleur individuel	Chef d'entreprise	Ensemble
Assurer son propre emploi	60	29	51
Développer son entreprise	34	65	43
Non réponse	6	6	6
Total	100	100	100

Champ : entreprises créées au premier semestre 2002 et actives en septembre 2007.  
Source : Sine, Panel 2002.

La classe la plus nombreuse (classe I, 38 % des entreprises) se caractérise par un cœur extrêmement homogène. Elle regroupe les entreprises individuelles dont le responsable se définit comme travailleur indépendant (profession libérale). Son objectif principal étant d'assurer son propre emploi, ce créateur n'a pas embauché pendant les cinq premières années d'observation. Il s'agit majoritairement d'une première activité professionnelle, souvent en sortie d'études, dans une grande diversité de secteurs. Les femmes représentent le tiers de ces créateurs, contre un quart seulement dans les autres classes.

La classe II (27 % des entreprises) regroupe de jeunes professionnels de la direction d'entreprise (souvent des cadres supérieurs salariés) qui créent une société commerciale pour tester une idée nouvelle, sans quitter pour autant leur activité salariée. Ils n'ont pas, au cours des cinq ans observés, procédé à des embauches et assurent leur développement en utilisant les prestataires de services et la sous-traitance. Ils déclarent, pour les deux tiers d'entre eux, comme objectif principal le développement de leur entreprise en termes d'emploi et d'investissement. Ils ont déjà fait l'expérience de l'entrepreneuriat.

La classe III (22 % des entreprises) réunit des créateurs au sens plus traditionnel. Comme les entrepreneurs de la classe précédente, ils utilisent le statut juridique de la société commerciale mais s'en distinguent en embauchant des salariés. Plus âgés et plus souvent de sexe masculin, ils ont déjà une expérience de chef d'entreprise. Ce sont également des « *serial créateurs* ».

La classe IV (13 % des entreprises) rassemble des professionnels expérimentés des activités de main-d'œuvre, typiquement les ouvriers de la construction, qui poursuivent leur activité sous forme d'entreprise individuelle pour devenir indépendants (80 % donnent cette raison) ou pour sortir du chômage. Ils sont plus souvent repreneurs de structures qui ont connu un arrêt d'activité. Travaillant dans leur propre entreprise – leur première création ou reprise –, ils se déclarent comme artisans. Ce sont eux qui recourent le plus souvent à l'emploi salarié. Cette classe recense le plus grand nombre de créateurs étrangers.

## ● Le développement de l'entreprise ne passe pas toujours par l'emploi salarié

Les quatre types ainsi dessinés recoupent exactement la distinction qui s'opère entre le statut juridique de société commerciale (classes II et III) et celui d'entrepreneur individuel (classes I et IV). Une seconde distinction apparaît, qui oppose les classes selon le recours ou non à l'emploi salarié : les en-

treprises qui ne déclarent aucun salarié – ni à la création ni aux trois dates d'enquêtes – se situent dans les classes I et II ; celles qui ont embauché dans les classes III et IV (cf. tableau 3).

Pour autant, le développement par l'emploi salarié ne concerne qu'une infime minorité de ces nouvelles entreprises, alors que la notion même d'entreprise a longtemps été confondue avec celle d'employeur. Plus précisément, pour une entreprise individuelle, le développement ne passe pas prioritairement par des embauches. À l'inverse, le choix de la société commerciale, même quand il n'y a pas de référence explicite à un objectif de développement, conduit majoritairement au recours à l'emploi salarié. De plus, l'intention de développement, réitérée par les entrepreneurs individuels en 2002, 2005 et 2007, aboutit néanmoins à un taux de présence de salariés plus faible que tous ceux qui sont observés dans les sociétés commerciales, même lorsque celles-ci n'expriment aucun objectif de développement.

La façon de se définir soit comme travailleur individuel soit comme chef d'entreprise coïncide avec la présence de salariés : 90 % de ceux qui ont créé une entreprise individuelle pour assurer leur propre emploi, sans avoir embauché, s'auto-désignent comme « *travailleurs indépendants* ». Le score le plus élevé (50 %) d'auto-désignation comme chef d'entreprise est observé chez ceux qui ont opté pour la société commerciale, ont affiché leur volonté de développer l'entreprise et ont procédé à une ou plusieurs embauches durant la période.

Le développement de l'emploi dans les jeunes entreprises est ainsi marqué par les objectifs qui ont présidé à leur création. Une majorité d'entre elles envisage des alternatives à l'embauche de salariés en cas d'extension de l'activité. Le questionnement de l'Insee fournit des indications sur ces alternatives. C'est le

### Quatre figures du créateur d'entreprise

<p>Travailleur individuel</p> <p>Exerce lui-même l'activité</p> <p>Assure son propre emploi</p> <p>Pas de recours à l'emploi salarié ni à la coopération inter-entreprises</p> <p><b>Classe I (38 %)</b></p> <p>Créateur jeune, diplômé, plus souvent féminin</p> <p><b>Typiquement profession libérale</b></p>	<p>Société commerciale</p> <p><b>Typiquement SARL de service aux entreprises</b></p> <p>Teste un nouveau produit, un nouveau marché</p> <p>Pas d'emploi salarié, recours à la coopération inter-entreprises</p> <p><b>Classe II (27 %)</b></p> <p>Serial créateur, jeune cadre supérieur qui garde une activité principale salariée</p>
<p>Entrepreneur individuel dans une activité de main-d'œuvre</p> <p><b>Typiquement artisan dans la construction</b></p> <p>Recours à l'emploi salarié</p> <p><b>Classe IV (13 %)</b></p> <p>Longue expérience professionnelle comme ouvrier</p> <p>Créateur plus âgé, volonté d'être indépendant et/ou de sortir d'une période de chômage</p> <p>Plus souvent une reprise d'entreprise</p>	<p>Société commerciale</p> <p>Recours à l'emploi salarié et aux ressources de la coopération inter-entreprises (franchise, enseigne, donneur d'ordre, sous-traitant)</p> <p><b>Classe III (22 %)</b></p> <p>Goût et opportunité d'entreprendre</p> <p>Objectif principal de développement</p> <p><b>Typiquement une SARL du tertiaire</b></p> <p>Serial créateur, expérience de chef d'entreprise, en activité au moment de la création, plus âgé, plus souvent un homme</p>

**Tableau 3. Création d'emplois selon le type d'entreprise**

	Aucun salarié aux trois enquêtes	Parfois un salarié	Au moins un salarié aux trois enquêtes
Classe I : <i>Jeune, profession libérale</i>	100	0	0
Classe II : <i>SARL de nouveau service aux entreprises</i>	57	20	23
Classe III : <i>Société commerciale employeuse</i>	0	59	41
Classe IV : <i>Artisan de la construction</i>	0	76	24

Champ : entreprises créées au premier semestre 2002 et actives en septembre 2007.  
Source : panel Sine 2002.

cas de l'appartenance à des réseaux, qui apporte à l'entreprise des moyens externes : réseau de franchise, d'enseigne, de partage de prestations et sous-traitance (classes II et III).

### ● Les dispositifs de la politique de l'emploi face aux nouvelles entreprises

Du point de vue de la politique de l'emploi, l'efficacité des incitations à l'embauche est très différente selon la dynamique dans laquelle s'inscrit la nouvelle entreprise. Lorsque le recours à l'emploi salarié est habituel et que son niveau dépend du volume d'activité – c'est le cas de la classe IV qui ne représente cependant en 2007 que 13 % des créations ou reprises de 2002 –, les mesures qui tendent à favoriser l'activité dans des secteurs comme la construction entraîneront certainement des embauches directes, en particulier par la création de nouvelles entreprises de ce type. En revanche, peut-on raisonnablement penser que de telles mesures soient efficaces pour la majorité des entreprises (54 %, regroupées dans les classes I et II) dont la dynamique d'évolution a conduit à ne pas embaucher au cours des cinq premières années d'existence ?

Le créateur d'entreprise est potentiellement concerné par les politiques mobilisées à chaque montée du chômage, des politiques qui consistent à inciter les chômeurs et les allocataires de minima sociaux à la création de micro-entreprises, comme alternative à l'emploi salarié introuvable. Les sociétés commerciales (types II et III) qui développent des coopérations avec

d'autres entreprises plutôt que de recourir à l'embauche directe peuvent être intéressées par le développement de micro-entreprises.

Cette façon d'inciter à la création d'entreprise vient encore d'être renforcée par la mise en place du nouveau régime d'auto-entrepreneur. Une telle politique va favoriser le développement de la figure déjà majoritaire du « travailleur individuel » sous le masque de l'entrepreneur. On peut craindre que, pour les personnes les plus démunies sur le marché du travail (Levratto, Serverin, 2009), la capacité de ces entreprises à apporter des revenus permettant d'échapper à la pauvreté soit particulièrement faible. Déjà, on observe que le taux de survie des nouvelles entreprises individuelles, 45 % après cinq ans, est plus bas que celui des sociétés commerciales (57 %). Le fait que la survie de l'entreprise individuelle soit sensiblement plus importante, lorsque l'objectif principal du créateur est de créer son propre emploi, s'explique aussi par les sacrifices consentis par le nouvel « entrepreneur » en termes de revenus. On voit ainsi poindre ce qui pourrait être une nouvelle figure de la pauvreté laborieuse.

### RÉFÉRENCES

**Aucouturier A.L.**, 1994, « Du chômage à la création d'entreprise, Créateurs et créations d'entreprises », *Dares, Travail et Emploi*, n° 58, pp. 9-25.

**Désiage L., Duhautois R., Redor D.**, 2011, « Aider les chômeurs créateurs d'entreprise rend-il leur projet plus viable ? », Centre d'études de l'emploi, *Connaissance de l'emploi*, n° 80, mai.

**Gomel B., Méda D., Schmidt N., Dalmasso R.**, 2007, « Le CNE : retour sur une tentative de flexicurité », Centre d'études de l'emploi, *Connaissance de l'emploi*, n° 49, décembre.

**Levratto N., Serverin E.**, 2009, « Être entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel », *Revue internationale de droit économique*, n° 23, pp. 325-352.

**Mouriaux M.-F.**, 1994, « Nouvelles entreprises : emplois créés, déplacés ou sauvegardés ? Créateurs et créations d'entreprises », *Dares, Travail et Emploi*, n° 58, pp. 25-36.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi sont en ligne  
sur le site : [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

La lettre électronique flash.cee vous informe régulièrement des principales activités du Centre d'études de l'emploi et vous signale ses dernières publications.

Pour la recevoir par courriel vous pouvez vous inscrire sur la page d'accueil du site.

### Centre d'études de l'emploi

29, promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand Cedex

Téléphone : 01 45 92 68 00 - Mèl : [cee@cee-recherche.fr](mailto:cee@cee-recherche.fr) - site : [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

Directeur de publication : Alberto Lopez - Conseiller scientifique : Jérémie Rosanvallon - Rédactrice en chef : Marie-Madeleine Vennat

Conception technique et visuelle : Fabien Anelli - Imprimerie : Horizon C.P.A.P. : 0911 B 07994 - Dépôt légal : 1111-XXX - décembre 2011 - ISSN : 1767-3356